



EMMAÜS Solidarité
Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



EMMAÜS Solidarité

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association EMMAÜS Solidarité,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association EMMAÜS Solidarité relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans les parties afférentes de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 23 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Isabelle Tracq-Sengeissen



Association régie par la loi de 1901

Siège Social :

32, rue des Bourdonnais
75001 Paris

Siret : 317 236 248 00017

Code APE : 8790B

COMPTES ANNUELS

AU

31 DECEMBRE 2021

BILAN ACTIF

		Exercice N, clos le :31/12/2021			31/12/2020
		Amortissements et provisions			
	Note	Brut		Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	ACTIF IMMOBILISÉ				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	340 376	287 065	53 311	96 594
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	1 095 958		1 095 958	1 095 958
	Constructions	7 766 668	4 730 550	3 036 118	3 304 643
	Installations techniques, matériel et outillage ind	41 407 703	25 357 635	16 050 067	17 950 372
	Immobilisations corporelles en cours	202 923		202 923	
	Avances et acomptes	91 076		91 076	36 798
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 395 942	329 367	2 066 575	1 966 492
	Immobilisations financières				
	Participations et Créances rattachées	66 605		66 605	66 605
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	7 696	700	6 996	4 562
	Autres	334 270		334 270	279 703
Total (I)		53 709 215	30 705 317	23 003 898	24 801 726
ACTIF CIRCULANT	ACTIF CIRCULANT				
	Stocks et en-cours				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	698 107	355 590	342 517	202 240
	Créances reçues par legs ou donations	1 270 052		1 270 052	1 533 047
	Autres				
	. Fournisseurs débiteurs	82 239		82 239	120 633
	. Personnel	11 975		11 975	9 517
	. Organismes sociaux	562 554		562 554	475 957
	. Subventions	3 262 899		3 262 899	4 147 500
	. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
	. Autres	3 148 377	61 357	3 087 020	2 508 500
	Valeurs mobilières de placement	18 387 537		18 387 537	18 354 983
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	20 380 617		20 380 617	15 032 272
	Charges constatées d'avance	419 281		419 281	313 756
Total (II)		48 223 637	416 947	47 806 690	42 698 405
Comptes de régularisation	Frais d'émission des emprunts	(III)			
	Primes de remboursement des emprunts	(IV)			
	Écarts de conversion Actif	(V)			
	TOTAL GÉNÉRAL	(I à V)	101 932 852	31 122 264	70 810 588
					67 500 130

BILAN PASSIF

	Note	31/12/2021	31/12/2020
FONDS PROPRES	FONDS PROPRES		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	11 690 673	11 690 673
	Fonds propres complémentaires	1 166 229	1 166 229
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires	48 890	48 890
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	4 540 798	4 379 621
	Autres		
	Report à nouveau	8 332 558	5 711 880
	Excédent ou déficit de l'exercice	3 253 645	2 781 855
	Situation nette (sous total)	29 032 794	25 779 149
	40		
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	9 913 861	11 125 481
	Provisions réglementées	11 483	11 483
	TOTAL (I)	38 958 138	36 916 114
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
	Fonds reportés liés aux legs ou donations	3 020 818	3 159 193
	Fonds dédiés	5 167 218	4 915 815
	TOTAL (II)	8 188 036	8 075 008
PROVISIONS	PROVISIONS		
	Provisions pour risques	4 703 176	4 622 210
	Provisions pour charges	3 682 358	2 701 417
	TOTAL (III)	8 385 533	7 323 627
DETTES	DETTES		
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	983 124	2 035 206
	Emprunts et dettes financières divers	250 348	218 999
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4 521 880	4 466 203
	Dettes des legs ou donations	315 810	340 606
	Dettes fiscales et sociales	7 437 955	7 192 579
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	341 252	506 567
	Autres dettes	64 572	198 990
	Instruments de trésorerie		
Comptes de régularisation	Produits constatés d'avance	1 363 940	226 230
	Total (IV)	15 278 880	15 185 381
	Écarts de conversion passif		
	Total (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		70 810 588	67 500 130

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

	Note	31/12/2021	31/12/2020	
PRODUITS D'EXPLOITATION	PRODUITS D'EXPLOITATION			
		Total	Total	
	Cotisations	3 000	3 230	
	Ventes de biens et services			
	Ventes de biens			
	dont ventes de dons en nature			
	Ventes de prestations de service	4 288 611	3 987 069	
	dont parrainages			
	Produits de tiers financeurs			
	Concours publics et subventions d'exploitation	69 439 059	65 236 950	
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
	Ressources liées à la générosité du public			
	Dons manuels	50 2 892 444	2 196 712	
	Mécénats	327 745	1 103 609	
Legs, donations et assurances-vie	3 316 324	1 455 216		
Contributions financières				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	3 175 444	2 261 246		
Utilisations des fonds dédiés	2 766 199	4 613 780		
Autres produits	235 814	218 230		
Total des produits d'exploitation (I)		86 444 640	81 076 044	
CHARGES D'EXPLOITATION	CHARGES D'EXPLOITATION			
	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes	30 599 159	26 827 541	
	Aides financières	29 000	111 999	
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 126 278	2 886 774	
	Salaires et traitements	51 27 013 046	25 151 705	
	Charges sociales	11 663 107	10 721 261	
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 847 907	6 870 708	
	Dotations aux provisions	3 593 959	3 902 616	
	Reports en fonds dédiés	3 017 602	4 093 506	
	Autres charges	581 007	587 231	
	Total des charges d'exploitation (II)		85 471 063	81 153 342
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		973 577	-77 299
PRODUITS FINANCIERS	PRODUITS FINANCIERS :			
	De participations			
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés	53 47 846	42 890	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers (III)		47 846	42 890	
CHARGES FINANCIÈRES	CHARGES FINANCIÈRES :			
	Dotations aux amortissements, aux dépréciation et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées	54 5 658	15 700	
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières (IV)		5 658	15 700	
2- RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)		42 188	27 189	
3- RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III-IV)		1 015 764	-50 109	

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Note	31/12/2021	31/12/2020
------	------------	------------

3- RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III-IV)		1 015 764	-50 109
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	55	2 277 332
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		2 854 895
	Total des produits exceptionnels (V)	2 277 332	2 854 895
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		5 417
	Sur opérations en capital	56	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisor		27 437
	Total des charges exceptionnelles (VI)	32 854	16 500
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		2 244 478	2 838 395
	Participation des salariés aux résultats	(VII)	
	Impôts sur les bénéfices	(VIII)	6 597
			6 431
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		88 769 818	83 973 828
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)		85 516 173	81 191 973
5 - EXCÉDENT ou DÉFICIT		3 253 645	2 781 855

PRODUITS	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Dons en nature		35 220	291 362
	Prestations en nature		83 630	27 647
	Bénévolat		1 380 106	1 399 583
	Total des produits		1 498 956	1 718 592
CHARGES	CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Secours en nature			
	Mises à disposition gratuite de biens		118 850	319 009
	Prestations en nature			
	Personnel bénévole		1 380 106	1 399 583
	Total des charges		1 498 956	1 718 592

Avant-Propos

Faits caractéristiques

Objet Social :

L'Association a pour objet :

- de développer des actions de solidarité partagées, en France et dans le monde, dans le but de lutter contre l'injustice sociale et les diverses formes d'exclusion ;
- d'organiser la rencontre avec les personnes sans-abri et leur accueil sans discrimination ;
- de venir en aide aux personnes sans-abri, et, d'une manière générale, aux victimes de toute misère, quelle qu'en soit l'origine ;
- d'accompagner les personnes qu'elle accueille à faire respecter leur dignité et à retrouver la place qui leur revient dans une société plus fraternelle ;
- de mettre à la disposition des personnes désireuses de vivre en commun les moyens nécessaires pour ce faire et favoriser le développement de leur culture professionnelle, intellectuelle et morale ;
- de soutenir les démarches et actions des personnes en difficulté y compris, s'il y a lieu, par l'accompagnement et la représentation, dans des procédures judiciaires ;
- de défendre et de représenter les intérêts des plus démunis, d'interpeller les pouvoirs publics et plus largement la société afin de favoriser l'éveil des consciences pour éradiquer la misère et l'exclusion ;
- de diffuser la pensée de l'Abbé Pierre, de faire connaître son œuvre et de protéger sa mémoire

Nature et périmètre des activités :

- Les maraudes
- Les accueils de jour
- Les hébergements qui intègrent les CHRS sous contrôle d'autorité de tarification
- Les logements accompagnés (pension de famille et résidence Sociale)

Moyens mis en oeuvre :

- Assurer la gestion de services et d'établissements permettant l'accueil de toute personne sans-abri et la mise en œuvre de toutes activités pouvant concourir à l'insertion ou la réinsertion sociale de ceux qu'elle accueille ;
- Développer des actions en faveur des familles, notamment par la création de structures d'accueil pour la petite enfance ;
- Permettre aux personnes qu'elle accueille de recouvrer pleinement leur santé physique et mentale en leur permettant, entre autres, de participer à certaines activités sportives, de se rendre à différents types de manifestations culturelles, et d'accéder à certaines techniques ou technologies ;
- Assurer la maîtrise d'ouvrage d'opérations d'habitat adapté ou innovant ;
- créer ou participer à la création de structures d'insertion par l'activité économique.

Note 20 - Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

L'association a arrêté ses comptes de l'exercice 2021 en respectant les prescriptions du règlement ANC n°2014-03 du Plan Comptable Général et les prescriptions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et du règlement ANC n°2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales. Ces derniers règlements sont à appliquer à compter du 1er janvier 2020.

En application de la loi n°91-772 du 7 Août 1991 et de l'arrêté du 22 Mai 2019, portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, l'association a établi un Compte d'Emploi Annuel des Ressources qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Celui-ci est établi conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC n°2018-06.

Le Compte de Résultat par Origine et Destination ainsi que le tableau de variation des fonds propres sont également partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels et sont établis conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC n°2018-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice est de 12 mois et couvre la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

La poursuite de la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19 n'a pas d'impact significatif sur les comptes de l'exercice 2021.

Faits significatifs de l'exercice

La part de la collecte de la Fondation Abbé Pierre qui revient à Emmaüs solidarité s'élève au 31 décembre 2021 à 2 823 997 €.

Ce montant intègre :

- les dons collectés sur la période du 01/10/2020 au 30/09/2021 à hauteur de 1 958 791 € auquel a été déduit un trop perçu de 2009 à 2020 pour un montant de 301 934 €. Le reversement de la Fondation Abbé Pierre pour cette période et conformément à la convention signée sera donc de 1 656 857 €. La mise en paiement de cette somme est attendue courant 2022.

- Les dons collectés sur la période du 01/10/2021 au 31/12/2021 ayant fait l'objet d'un produit à recevoir de 1 167 140 € à la clôture du 31/12/2021 et dont le reversement sera effectif début 2023.

Notes sur l'actif

Note 31 - Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, composées de logiciels, sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et coûts directement attribuables). L'amortissement commence à compter de la date d'acquisition du logiciel dans le cas de logiciel acquis, et à partir du moment où le logiciel est achevé dans le cas de logiciels créés. Les logiciels sont amortis linéairement sur leur durée réelle d'utilisation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Durées d'amortissements pratiquées

immobilisations	TERRAINS	non amortis
	CONSTRUCTIONS	
	Immeubles	15,20,30 35 et 60 ans
	Installations aménagements extérieurs	15,20 et 30 ans
	Grosses installations techniques interne	5,10,15 et 20 ans
	Gros agencements techniques interne	5,15 et 20 ans
	Petits agencements interne	3 et 5 ans
	INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL ET OUTILLAGE	3, 5,10,15 et 20 ans
	AUTRES AGENCEMENTS - INSTALLATIONS SUR SOLS D'AUTRUI	
	Agencements	5, 10,20 et 30 ans
	Grosses installations techniques interne	5,10 et 20 ans
	Gros agencements techniques interne	5,15,20 et 30 ans
	Petits agencements interne	3,5,10,20 et 30 ans
	MATERIEL DE TRANSPORT	2, 3 et 5 ans
	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	3, 5 et 10 ans
	MOBILIER	3,5 et 10 ans

Mouvements des immobilisations

	Désignation	Valeur en début de l'exercice	Acquisitions de l'exercice	Cessions ou sorties d'immobilisations	Virements de poste à poste	Valeurs brutes en fin de l'exercice
Incorporelles	- Frais d'établissement					
	- Frais de recherche et développement					
	- Donations temporaires d'usufruit					
	- Concessions, brevets et droits similaires	489 092		148 717		340 376
	- Immobilisations incorporelles en cours					
	- Avances et acomptes					
	Total	489 092		148 717		340 376
Corporelles	- Terrains	1 095 958				1 095 958
	- Constructions	7 781 145	8 097	22 573		7 766 668
	- Installations techniques, matériel et outillage industriels	38 805 753	3 653 875	1 051 925		41 407 703
	- Immobilisations en cours		202 923			202 923
	- Avances et acomptes	36 798	277 238	222 960		91 076
	- Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 295 858	508 833	408 750		2 395 942
	Total	50 015 512	4 650 965	1 706 209		52 960 269
Financières	- Participations	66 605				66 605
	- Autres titres immobilisés					
	- Prêts	5 262	15 700	13 266		7 696
	- Autres immobilisations financières	279 703	55 496	929		334 270
	Total	351 570	71 196	14 195		408 571
TOTAUX		50 856 174	4 722 161	1 869 121		53 709 215

Mouvements des amortissements

	Immobilisations amortissables	Amortissements en début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amortissements en fin de l'exercice
Incorporelles	- Frais d'établissement - Frais de recherche et développement - Donations temporaires d'usufruit - Concessions, brevets et droits similaires - Immobilisations incorporelles en cours - Avances et acomptes	392 498	43 283	148 717	287 065
	Total	392 498	43 283	148 717	287 065
Corporelles	- Terrains - Constructions - Installations techniques, matériel et outillage industriels - Immobilisations en cours - Avances et acomptes	4 476 502 20 855 382	276 621 5 554 179	22 573 1 051 925	4 730 550 25 357 635
	Total	25 331 884	5 830 801	1 074 499	30 088 186

TOTAUX (I)	25 724 382	5 874 084	1 223 215	30 375 251
-------------------	-------------------	------------------	------------------	-------------------

Dotations aux amortissements d'exploitation	5 847 907	
Dotations aux amortissements exceptionnels	26 177	
Total	5 874 084	

Mouvements des dépréciations

	Dépréciations	Provisions en début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminution de l'exercice	Provisions en fin de l'exercice
Rubriques	- Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés - Immobilisations financières	329 367 700			329 367 700
	TOTAUX (II)	330 067			330 067

TOTAL GENERAL (I à II)	26 054 449	5 874 084	1 223 215	30 705 317
-------------------------------	-------------------	------------------	------------------	-------------------

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Titres de participations

	Entités	Nombre de titres	Valeur en comptabilité	Montant de la provision pour dépréciation
Titres	EMMAÜS Habitat	4 426	66 390	
	Les Ateliers du bocage	4	200	
	Crédit Coopératif	1	15	
	TOTAUX	4 431	66 605	

Prêts

	Autres immobilisations financières	Valeur en comptabilité	Montant de la provision pour dépréciation
Autres	Prêts aux salariés	7 696	700
	Dépôts et cautionnement	334 270	
	TOTAUX	341 965	700

Note 34 - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances sur les redevances de pensions de famille et de résidences sociales supérieures à 2 mois sont provisionnées à 100% à la clôture de l'exercice. Les créances douteuses sont comptabilisées en perte au minimum 6 mois après la sortie du logement.

Les créances sont principalement composées des sommes dues au titre des subventions de fonctionnement et d'investissement pour un total de 3 262 899 euros et de la quote-part nous revenant de la collecte assurée par la Fondation Abbé Pierre pour l'année 2021 dont le produit à recevoir au titre de l'année 2021 est de 2 823 997 euros.

Etat des échéances des créances

		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	Participations	66 605		66 605
	Autres titres immobilisés			
	Prêts	7 696	7 696	
	Autres immobilisations financières	334 270		334 270
Actif circulant	Créances usagers et comptes rattachés	698 107	698 107	
	Créances reçues par legs ou donations	1 270 052	1 270 052	
	Autres :			
	Fournisseurs débiteurs	82 239	82 239	
	Personnel	11 975	11 975	
	Organismes sociaux	562 554	562 554	
	Subventions à recevoir	3 262 899	3 262 899	
	Autres créances	4 418 137	4 418 137	
	Charges constatées d'avance	419 281	419 281	
TOTAUX		11 133 814	10 732 939	400 875

Produits à recevoir

	Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants de bilan	Montant à la fin de l'exercice
Imm. financières	Participations et créances rattachées	
	Autres titres immobilisés	
	Prêts	
	Autres immobilisations financières	
Créances	Créances usagers et comptes rattachés	20 618
	Personnel	
	Organismes sociaux	548 230
	Subventions à recevoir	244 806
	Autres créances	2 989 353
TOTAUX		3 803 007

Provisions pour dépréciation des actifs

Provisions pour dépréciation					
Nature des provisions pour dépréciation		Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Rubriques	Sur immobilisations	330 067			330 067
	Sur stocks et en cours				
	Sur usagers et comptes rattachés	328 531	236 574	209 515	355 590
	Sur comptes financiers				
	Autres dépréciations	61 357			61 357
TOTAUX		719 955	236 574	209 515	747 014

Les dotations et les reprises de provisions sont comptabilisées dans les charges et produits d'exploitation

Note 35 - Divers

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

A la date de clôture, les valeurs mobilières de placements qui s'élèvent à 18 387 537 € ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation.

Notes sur le passif

Note 40 - Fonds propres et réserves

Tableau de suivi des fonds propres

Variation des fonds propres		À l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise	12 856 902				12 856 902
	Fonds propres avec droit de reprise	48 890				48 890
	Écarts de réévaluation					
	Réserves	4 379 621	161 177			4 540 798
	Report à nouveau	5 711 880	2 620 678			8 332 558
	Excédent ou déficit de l'exercice	2 781 855	-2 781 855	3 253 645		3 253 645
	Situation nette					29 032 794
	Fonds propres consommables					
	Subventions d'investissement	11 125 481		1 069 245	2 280 865	9 913 861
	Provisions réglementées	11 483				11 483
TOTAL		36 916 114		4 322 890	2 280 865	38 958 138

Les fonds propres comprennent notamment :

les fonds propres sans droit de reprise, intègrent des réserves statutaires ou contractuelles pour un montant de 11 690 673 €. Une réserve est qualifiée de statutaire si :

- sa constitution est expressément prévue par les statuts,
- elle relève d'une décision volontaire des membres.

Les réserves pour projet de l'entité : ce poste enregistre les réserves constituées pour répondre aux différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents. En 2021, le total de ce poste s'élève à 4 540 798 € dont 3 700 000 € relatifs à des réserves pour projet associatif.

Un report à nouveau dont le montant atteint 8 332 558 € après affectation du résultat 2020.

Des subventions d'investissements pour un montant de 9 913 861 €

Suivi des comptes de report à nouveau

Suivi des comptes de report à nouveau	TOTAL des comptes de report à nouveau	Report à nouveau	Résultats sous contrôle de tiers financeurs	Report à nouveau dépenses non opposables
Solde en début d'exercice	5 711 880	6 026 805	657 992	-972 916
Résultat de l'exercice N-1	2 850 390	2 204 938	645 452	
Affectation dépenses non opposables : Provisions pour congés à payer	-34 997			-34 997
Affectation dépenses non opposables : Provisions pour retraite	-33 538			-33 538
Corrections apportées par les financeurs aux comptes administratifs	-161 176	-43 181	-117 995	
Solde en fin d'exercice	8 332 558	8 188 562	1 185 448	-1 041 452

Les résultats sous contrôle du tiers financeur concernent nos centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) sous contrôle des services de l'Etat (DRIHL, DDETS) qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R 314-52 du CASF.

Suivi des subventions d'investissement au 31 décembre 2021

	Financiers	Services	Nature de l'opération	Date de convention ou arrêté d'attribution	Conditions suspensives	Financements accordés	Subventions à recevoir (441100)	Total des subventions comptabilisées en fonds propres en 2021	Acomptes sur subvention (441900)	Engagements reçus (total notifié, hors acomptes perçus)
Subventions d'investissement	C. régional IDF	Maison du 13	Travaux de relocalisation	16/12/2015	oui	90 000	18 000			
	DLH	CHU Buisson Saint Louis	Transformation en centre d'hébergement	05/05/2017	oui	191 471	21 805			
	DLH	CHU Léon Jouhaux	Creation centre d'hébergement	18/12/2017	oui	550 957	109 357			
	DLH	CHU Mouchez	Creation centre d'hébergement	31/12/2019	oui	225 000	45 000			
	DLH	CHU Jourdan	Creation centre d'hébergement	31/12/2019	oui	1 225 000	245 000			
	DASES	CHU Jourdan	Création cuisines partagées		oui	18 000	3 600			
	DASES	CHRS Lancry	Création cuisines partagées		oui	11 000	2 200			
	DLH	CHU Aboukir	Creation centre d'hébergement	06/03/2020	oui	650 000	130 000			
	DASES	CHU Pavillon Vincennes	Aménagement de locaux		oui	80 000	40 000			
	DLH	CHU Pavillon Vincennes	Creation centre d'hébergement	30/12/2020	oui	100 000	100 000			
	DASES	Halte de nuits Paris 18ème	création Halte de nuits	20/11/2020	oui	168 651	168 651			
	DASES	ESI Agora	Logiciel et mobilier pour domiciliation		oui	14 568			11 655	
	DDETS 91	HUDA Nivose	Travaux Humanisation	02/12/2021	oui	1 069 245		1 069 245		
TOTAUX						4 393 892	883 613	1 069 245	11 655	0

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont généralement assorties de conditions suspensives qui ne permettent pas de comptabiliser dans les fonds propres le montant total de la subvention notifiée.

Ainsi, lorsque les conditions suspensives ne sont pas levées, les montants perçus sont comptabilisés en acomptes sur subventions au passif du bilan et le montant total de la subvention attribuée est mentionné dans l'annexe en engagement hors bilan.

A la date de clôture, lorsque des subventions, non soumises à des conditions suspensives ou lorsque celles-ci sont levées, ne sont pas encore encaissées, la quote-part de subvention correspondante est inscrite au bilan dans les subventions d'investissement par la contrepartie du compte "subventions à recevoir".

Amortissements des subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues ou à recevoir à la date de clôture, pour le financement d'immobilisations sont, depuis le 1^{er} janvier 2020 et conformément au règlement ANC 2018-06, comptabilisées au passif du bilan dans les fonds propres dans le compte de subventions d'investissement et font l'objet d'un amortissement au rythme de l'amortissement des immobilisations concernées par le financement.

Cet amortissement est mis en oeuvre lorsque la demande de versement du solde à été déposée auprès du financeur.

Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat sont comptabilisées depuis le 1^{er} janvier 2020 en produits exceptionnels à hauteur de 2 277 332 €.

Note 41 - Fonds reportés et dédiés

Fonds reportés

Les fonds reportés concernent les legs, les donations ainsi que les donations temporaires d'usufruit reçues.

Les fonds reportés correspondent aux ressources qui ne sont pas encore disponibles pour la réalisation de l'objet de l'association mais qui le seront dans le futur.

Les fonds reportés sur donations temporaires d'usufruit correspondent au droit relatif à l'usufruit inscrit à l'actif.

Les fonds reportés sur legs et donations enregistrent, à la clôture de l'exercice, la part des ressources reçues par legs ou donations constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice qui n'est pas encore encaissée ou transférée sous déduction des passifs provenant des legs ou donations non encore décaissés.

La contrepartie des fonds reportés enregistrés au titre des legs ou donations s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « Reports en fonds reportés ».

Le montant des fonds reportés liés aux legs et donations de l'exercice est rapporté au résultat sur les exercices suivants au fur et à mesure de la réalisation des libéralités avec comme contrepartie le compte « Utilisations de fonds reportés ».

Le montant des fonds reportés s'élèvent au 31 décembre 2021 à 3 020 818 €.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Le projet défini répond aux trois conditions suivantes :

- être conforme à la réalisation de l'objet de l'association ;
- être clairement identifié, les coûts imputables devant être nettement individualisés ;
- Le projet est défini par l'organe compétent.

La contrepartie des fonds dédiés s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « Reports en fonds dédiés ».

Le montant des fonds dédiés de l'exercice est repris, sur les exercices suivants, au fur et à mesure de l'utilisation des ressources par la contrepartie du compte « Utilisations des fonds dédiés », inscrit au compte de résultat.

Note 41 - Fonds reportés et dédiés
Tableau de suivi des fonds dédiés

Nature	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation en cours de l'exercice		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	Mission culture	69 361	21 465			69 361	
	Mission Santé	26 383	23 500			95 544	
	Mission Sport	28 251				28 251	
	ES compétences Triporteurs		6 993			11 007	
	ES compétences AGIR					58 314	
	ES Compétences Dynamiques Professionnelles	45 462				45 462	
	ES Compétences Arale	18 000				18 000	
	ES Compétences Emergence DASES	17 360				17 360	
	ES Compétences Emergence DRIEETS	55 510				55 510	
	ES Compétences Lingvo	40 000				40 000	
	Design	5 140				5 140	5 140
	Créteil plateforme alimentaire fonctionnement	372 357	275 183			372 357	
	Créteil Grand Froid et Domiciliation	94 399	51 145			94 399	
	Ivry Grand Froid, Domiciliation et Précarité	69 624	61 304			69 624	
	Plan Grand Froid Val de Marne Chérioux					27 000	27 000
	CHU Bonneuil Grand Froid	16 167	14 989			16 167	
	CHU Bonneuil Plateforme Alimentaire	126 193				126 193	
	ER Cyber	17 233	6 261			17 233	
	Agora Espace Femmes	41 184	41 128			41 184	
	Agora domiciliation Contrat Professionnalisation	41 284				41 284	
	Agora Travaux & Matériel Informatiques	53 900					
	AJ Charenton (RATP)					174 970	174 970
	Mairie du 4ème					7 368	7 368
	ESI Traversière		212 389				
	CHUM IVRY frais démontage	29 909				356 063	326 154
	CHUM Ivry Colos apprenantes	3 186				3 186	
	CHU Leon Jouhaux frais démontage					68 020	68 020
	CHU Nancy Ville de Paris paniers repas					10 807	
	CHU Saint Maur (avant ouverture)		180 877				
	CHU Hôtel Villecresnes		327 047				
	Solibail - financement dépôt de garantie	41 680				59 930	18 250
	Maraude Bois de Vincennes	43 500	104 212			43 500	
	Maraude roms Ivry		186 680				
	Maraude 94	314 623				314 623	
	Travaux Saint Marcel		29 563			172 419	
	Auditorium culture		420				
	Travaux Nancy		21 830				
	Travaux Jourdan		219 023				
	Travaux Mouchez		104 507				
	Travaux Chérioux	58 869	94 354			122 643	
	Travaux Nivose		44 486			124 935	
	Travaux Traversière		485 852				
	Travaux Aboukir		94 658			94 658	
	Travaux Bonneuil	200 000	29 506			275 923	
	Travaux excédent 2020 Bonneuil	287 731				287 731	
	Travaux Plateforme Alimentaire Ivry		6 836			51 031	
	Travaux plateforme Alimentaire Bonneuil	74 863	5 304			69 559	
	Investissements Huda 41		22 752			20 286	
	Travaux rue du roi d'Alger	187 000				187 000	
	Travaux Boutique Créteil		90 300			90 300	
	Travaux Verrières le Buisson	45 603				45 603	
	Travaux tiers lieux Noisy	306 636				306 636	
	Le Repère Solidaire - Vélo Cargo	10 000				10 000	
	Financement Région effets chauds	6 538				6 538	
Total 1		2 855 858	2 651 978			4 153 119	626 902

Note 41 - Fonds reportés et dédiés

Tableau de suivi des fonds dédiés

Nature	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation en cours de l'exercice		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Contributions financières d'autres organismes	CHRS COVID 19	131 223				131 223	
	CHRS Clichy - Mise aux normes sécurité	28 500	1 170			27 330	
	CHRS Clichy - travaux	21 213				21 213	19 628
	CHRS Prost - CNR investissements	29 745	905			28 840	
	CHRS Val de Marne	7 990				7 990	7 990
	CHRS Val de Marne - Travaux humanisation	98 000				98 000	
	CHRS Val de Marne - Equipements					30 000	
	CHRS Lataste - travaux	1 199	824			375	
	CHRS Lataste - accompagnement CPOM	6 375	6 375				
	CHRS Lataste - Chalet et jeux extérieurs	12 605	1 692			10 913	
	Section Investissements CHRS Clichy	6 587	1 327			5 260	
	Section Investissements CHRS Flandre	40 663				40 663	
	Section Investissements CHRS Quai de la Marne	50 000				50 000	
	Section Investissements CHRS Valmy	18 178	6 861			11 317	
	Section Investissements CHRS Sarah	14 959	617			14 342	
	Section Investissements CHRS Laumière	13 211				13 211	
	Section Investissements CHRS Malmaisons	8 376				8 376	
	Section Investissements CHRS Lancry	12 274				12 274	
	Section Investissements CHRS Aude	14 786				14 786	
	Section Investissements CHRS Pyrénées	32 046				32 046	
	Section Investissements CHRS Bois de l'Abbé	36 444				36 444	
	Total 2	584 374	30 000	19 771		594 603	27 618
Ressources liées à la générosité du public	Image de soi - Mission santé	156 956	90 000	51 271		195 685	
	Santé - Prévention bucco-dentaire	7 523				7 523	7 523
	Projet jardin - Mecenat/Santé	4 259				4 259	4 259
	API - Ferme pédagogique (Bois de l'Abbé)	32 095		30 100		1 995	32 095
	Ferme pédagogique Bois de l'Abbé	18 725				18 725	
	Triporteur	20 000				20 000	20 000
	Legs loingtier - Solidarité internationale	567				567	567
	Ratp électroménager ESI Bichat	11 936		4 850		7 086	
	Ratp travaux ESI Bichat	76 242		6 644		69 598	
	Lili safra urgence hiver		14 666			14 666	
	FAP Electroménager ESI Familles		7 000	449		6 551	
	RATP Electroménager ESI Familles		5 077	325		4 752	
	ES Compétences Fondation EIFFAGE Travaux		15 000	811		14 189	
	Total 3	328 303	131 743	94 450		365 596	64 444
TOTAUX		4 915 816	3 017 601	2 766 199		5 113 318	718 964

Note 42 - Provisions pour risques et charges

Provisions réglementées.

Les provisions réglementées figurant au bilan au 31 décembre 2021 s'élèvent à 11 483 euros.

La reprise de provision pour renouvellement des immobilisations est inscrite au compte de résultat dans les produits exceptionnels à hauteur de la dotation aux amortissements des immobilisations concernées.

Provisions pour risques

Les provisions pour risques inscrites au bilan au 31 décembre 2021 s'élèvent à 4 703 176 € et concernent :

- Les litiges prud'homaux à hauteur de 332 504 €
- Les provisions pour reversement de subventions pour 4 236 390 €
- Et les autres provisions pour risques pour 134 282 €

Provisions pour charges

Provision pour indemnités de départ en retraite :

Cette provision comptabilisée en provision pour charges d'un montant de 3 112 044 euros constate la dette actuarielle (1) des indemnités à verser aux salariés au moment de leur départ en retraite et a été calculée conformément aux dispositions de la convention collective dont relève l'association à savoir, la convention collective FEHAP.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,12 %
- Taux d'évolution salariale : 2,00 %
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE provisoire 2016-2018.
- La méthode de calcul retenue est la méthode prospective PBO.
- La condition de départ en fin de carrière est le départ volontaire du salarié à 65 ans.
- Taux de charges sociales de 58,30 %.

(1) La dette actuarielle mesure l'engagement actualisé de l'association rapportée à l'ancienneté acquise à la date d'évaluation.

Il s'agit de la part relative aux droits passés.

Provisions inscrites au passif du bilan

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions	Provisions réglementées	11 483			11 483
	Provisions pour risques	4 622 210	2 327 705	2 246 740	4 703 176
	Provision pour départ en retraite	2 651 417	460 627		3 112 044
	Autres Provisions pour charges	50 000	570 314	50 000	570 314
	TOTAUX	7 335 111	3 358 646	2 296 740	8 397 017
Dot. et reprises	Dont dotations et reprises d'exploitation		3 357 386	2 296 740	
	Dont dotations et reprises financières				
	Dont dotations et reprises exceptionnelles		1 260		
	TOTAUX		3 358 646	2 296 740	

Note 43 - Dettes

Etat des échéances des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Dettes				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	983 124	47 111	178 972	757 041
Emprunts et dettes financières divers	250 348	250 348		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 521 880	4 521 880		
Dettes fiscales et sociales	7 437 955	7 437 955		
Dettes des legs ou donations	315 810	315 810		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	341 252	341 252		
Autres dettes	64 572	64 572		
Produits constatés d'avance	1 363 940	1 363 940		
TOTAUX	15 278 880	14 342 867	178 972	757 041

Charges à payer

	Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants de bilan	Montant à la fin de l'exercice
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Fournisseurs et comptes rattachés		1 046 217
Dettes fiscales et sociales		4 740 680
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		155 757
Autres dettes		
TOTAL		5 942 654

Notes sur le compte de résultat

Note 50 - Produits d'exploitation

Subventions de fonctionnement

A la date de notification des subventions de fonctionnement, le produit d'exploitation est constaté pour le montant total de la subvention. A la clôture, dès lors que la subvention finance un projet débutant l'exercice suivant, un produit constaté d'avance est comptabilisé à hauteur du montant de la subvention.

Si le projet financé est rattaché au même exercice que la subvention, des fonds dédiés sont comptabilisés à la clôture si les dépenses engagées sont inférieures au montant subventionné. Il en est de même si le projet financé concerne deux exercices comptables, dans la mesure où la ventilation de la subvention entre les deux exercices n'est pas mentionnée dans la convention de financement. Dans ce cas, les fonds dédiés sont calculés sur la base d'un étalement des dépenses au prorata temporis.

Les dépenses financées et non engagées qui concernent des conventions signées pour des services de l'urgence font l'objet, à la clôture, d'une provision pour risque de reversement de subventions, conformément aux dispositions contenues dans ces conventions.

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2020 les subventions de fonctionnement sont comptabilisées dans le compte de résultat en concours publics et subventions d'exploitation.

Détail des subventions et concours publics

Subventions inscrites au compte de résultat en concours publics et subvention d'exploitation		Montant de l'exercice
Subventions	Etat subventions	52 705 078
	Etat Concours publics	11 152 986
	Régions	47 845
	Départements	4 615 635
	Communes	290 415
	FAP	110 760
	CAF	3 228
	Autres financeurs publics	513 112
TOTAL		69 439 059

Les concours publics concernent uniquement le financement de nos CHRS.

Legs et donations inscrits au compte de résultat

Comptabilisation des legs

La rubrique « legs, donations et assurances-vie » du compte de résultat d'un montant de 3 316 325 € se compose des comptes suivants :

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vies	3 177 950
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations" définie à l'article 213-9	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	459 028
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	1 174 842
CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	459 028
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	1 036 467
SOLDE DE LA RUBRIQUE	3 316 325

Fait générateur de la comptabilisation des legs et donations

Le fait générateur de comptabilisation est différent selon que la libéralité correspond à un legs ou bien une donation.

Pour les donations, le fait générateur correspond à :

- Soit à la date de signature de l'acte authentique de donation ;
- A la date de transfert de propriété si elle est postérieure à la date de signature de l'acte authentique.

Pour les legs, le fait générateur correspond à :

- A la date d'acceptation du legs par l'organe habilité de l'association. Il s'agit généralement du Conseil d'Administration ;
- A la date d'entrée en jouissance ou d'entrée en possession si ces deux dates sont postérieures à la date d'acceptation par l'organe habilité ;
- A la date de levée de la dernière condition suspensive si le legs est assorti de conditions suspensives.

Méthode d'évaluation des biens

Les biens ayant été reçus à titre gratuit, il convient de les évaluer et les comptabiliser pour leur valeur vénale. Cette dernière correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente d'un actif dans des conditions normales de marché et net des coûts directs liés à cette vente.

Enregistrement à l'entrée dans le patrimoine

A la date d'entrée en patrimoine, les biens et créances donnés ou légués sont enregistrés de la manière suivante à l'actif du bilan :

- Les espèces, comptes bancaires et autres actifs financiers sont enregistrés au débit du compte 461 « Créances reçues par legs ou donations », ce compte étant soldé une fois les fonds transférés ;
- Les biens autres que ceux décrits ci-dessus et qui sont destinés, selon la volonté du testateur/donateur ou bien de l'organe habilité de l'association, à renforcer les fonds propres sont enregistrés dans les comptes d'actifs par nature ;
- Les biens destinés à être cédés sont enregistrés au débit du compte 24 « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ».

A cette même date, il convient d'enregistrer les passifs liés à l'acceptation du legs ou de la donation :

- Les dettes impayées par le défunt avant son décès ainsi que les dettes relatives au bien légué ou donné sont comptabilisées au crédit du compte 466 « Dettes des legs ou donations » ;
- Les engagements pris par l'association au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur font l'objet d'une provision enregistrée au crédit du compte 152 « Provisions pour charges sur legs ou donations » ;
- Les frais de notaires relatifs aux dossiers de legs sont compris dans la rubrique « Dettes des legs ou donations » (compte 466).

A cette même date, il convient d'enregistrer la contrepartie qui correspond à l'actif net dans l'un des deux comptes suivants :

- Dans le compte de fonds propres 1024 « Autres fonds propres sans droit de reprise » si la libéralité est destinée à renforcer les fonds propres ;
- Dans le compte de produit 75432 « Legs ou donations » en l'absence de stipulation particulière.

Enregistrements comptables à la clôture

A la clôture, les biens qui n'ont pas été cédés ou les fonds/titres qui n'ont pas été transférés font l'objet d'une comptabilisation en fonds reportés. Les fonds reportés à comptabiliser correspondent au montant de l'actif net non réalisé.

Des dépréciations peuvent être pratiquées en cas de perte de valeur.

Si les libéralités destinées à être cédées ont été affectées par le testateur ou le donateur à un projet particulier et défini, il convient d'enregistrer un fonds dédié dans le cas où les ressources n'auraient pas été totalement employées conformément à l'engagement pris.

Enregistrements comptables à la sortie du bien

Lorsque le bien reçu par legs ou donation destiné à être cédé est réalisé, alors il convient de procéder à sa sortie de l'actif en mouvementant respectivement :

- le compte de produit « Produits des cessions d'éléments d'actifs – Immobilisations reçues en legs ou donations destinées à être cédées » pour le montant du prix de cession ;
- le compte de charge « Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés – Immobilisations reçues par legs ou donations » pour la valeur comptable enregistrée dans le compte 24 « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ».

Les éventuelles dépréciations et les fonds dédiés font l'objet d'une reprise au compte de résultat.

Les fonds reportés initialement comptabilisés sont repris au compte de résultat par le biais du compte « Utilisations de fonds reportés » au fur et à mesure de la réalisation des libéralités.

Dons

En augmentation par rapport à l'année précédente de 695 732 €, les dons collectés et comptabilisés en 2021 s'élèvent à 2 892 444 €, et sont ventilés comme suit :

- Dons issus de la collecte FAP : 2 823 997 €.
- Dons des adhérents : 19 174 €
- Autres dons : 49 273 €

Collecte des dons Fondation Abbé Pierre

Selon une convention en date du 8 juillet 2008 et ses deux avenants en date du 29 juin 2009, notre principale collecte de dons est réalisée par la Fondation Abbé Pierre.

A la clôture de l'exercice et sur la base des éléments connus à la date d'arrêté des comptes, la quote-part nous revenant au titre de l'année 2021 comptabilisée en produit à recevoir s'élève à 2 823 997 €.

Note 53 - Produits financiers

Informations sur les produits financiers

		1	2	3=2-1	4	5	6=5+3-4	7
		Valeur comptable au	Valeur réelle au	Plus-Value latente au	Plus-Value latente au	Produits financiers comptabilisés au	Produits financiers théoriques au	Produits financiers théoriques
		31/12/2021	31/12/2021	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2021	31/12/2020
Valeurs mobilières	Compte Epargne BNP	12 870	12 870			3	3	6
	Compte epargne SG	16 012 941	16 012 941			12 941	12 941	15 292
	BNP contrat de capitalisation	2 361 727	2 361 727			34 902	34 902	27 591
	TOTAUX	18 387 537	18 387 537			47 846	47 846	42 890

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les produits et charges résultant d'évènements ou d'opérations distincts des activités courantes de l'association et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière. Il peut comprendre notamment les résultats sur cessions d'immobilisations et les dotations et reprises de provisions n'ayant pas un caractère courant.

Détail des opérations exceptionnelles

Produits exceptionnels		Montant en €
Produits	Quote-part subvention d'investissement virée au compte de résultat	2 277 332
	Mécénat sur immobilisations	
	Reprise sur provisions et transferts de charges	
	Total	2 277 332

Charges exceptionnelles		Montant en €
Charges	Pénalités amendes	5 417
	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	26 177
	Dotations aux provisions exceptionnelles	1 260
	Total	32 854

RESULTAT EXCEPTIONNEL

2 244 478

Les quotes-parts de subventions d'investissement sont reclassées depuis 2020 en exceptionnel conformément au nouveau règlement comptable 2018-06. Auparavant, par dérogation, elles étaient comptabilisées dans le compte de résultat d'exploitation.

Note 60 - Autres informations

Information relative aux rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants salariés

La rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants salariés a été de 305 371 euros bruts pour l'année 2021.

Les dirigeants bénévoles et les membres du Conseil d'Administration ne sont pas rémunérés.

Honoraires du commissaire aux comptes

Honoraires relatifs à la mission légale de contrôle des comptes de l'année 2021 : 51 420 euros TTC

Effectifs

		31/12/2021	31/12/2020
Contrats	Nature		
	Contrat à durée indéterminée	728	685
	Contrat à durée déterminée	128	105
	Apprenti	10	3
	Contrat de professionnalisation	3	8
	Autres contrats	0	11
TOTAL		869	812

Engagements Financiers

Engagements financiers

Engagements donnés		MONTANT
Donnés	- Commandes d'immobilisations	0
	- Hypothèque 7, rue Mobilière 93 La Courneuve	342 921
	TOTAL	342 921

Engagements reçus		MONTANT
Reçus	- Garantie Ville de Paris emprunt CDC	644 669
	- Financements de fonctionnement des HUDA pour 2022	3 339 750
	- Assurances-vies	0
	TOTAL	3 984 419

Contributions volontaires

Contributions volontaires

	Répartition des produits par nature	montant de l'exercice
Produits	Bénévolat	1 380 106
	Prestations en nature	83 630
	Dons en nature	35 220
	Total des produits	1 498 956

	Répartition des charges par nature	montant de l'exercice
Charges	Secours en nature	
	Mise à disposition gratuite de biens et de services	35 220
	Prestations	83 630
	Personnel bénévole	
	- Moniteurs éducateurs formateurs : 42 301 heures x 24,34 €	1 029 603
	- Accueil administratif : 21 600 heures x 16,23 €	350 503
	Total des charges	1 498 956

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires sont, par nature, effectuées à titre gratuit. Elles correspondent au bénévolat et aux mises à disposition de personnes par des entités tierces ainsi que de biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état par l'association.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

		EXERCICE 2021		EXERCICE 2020	
	A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
	PRODUITS PAR ORIGINE				
Produits par origine	1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	6 587 360	6 587 360	4 801 657	4 801 657
	1.1 Cotisations sans contrepartie	3 000	3 000	3 230	3 230
	1.2 Dons, legs et mécénat	6 536 514	6 536 514	4 755 537	4 755 537
	- Dons manuels	2 892 444	2 892 444	2 196 712	2 196 712
	- Legs, donations et assurance vie	3 316 324	3 316 324	1 455 216	1 455 216
	- Mécénat	327 745	327 745	1 103 609	1 103 609
	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	47 846	47 846	42 890	42 890
	2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	5 193 613		4 853 894	
	2.1 Cotisations avec contrepartie	-			
	2.2 Parrainage des entreprises	-			
Charges par destination	2.3 Contributions financières sans contrepartie	-			
	2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	5 193 613		4 853 894	
	3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	71 716 390		68 091 845	
	4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	2 506 254		1 612 652	
	5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	2 766 199	94 451	4 613 780	51 808
	TOTAL	88 769 818	6 681 811	83 973 828	4 853 465
	CHARGES PAR DESTINATION				
	1 - MISSIONS SOCIALES	71 203 258	3 417 607	65 878 390	2 110 978
	1.1 Réalisées en France	71 173 114	3 387 463	65 862 866	2 095 454
	- Actions réalisées par l'organisme	71 173 114	3 387 463	65 862 866	2 095 454
Produits par origine	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-	-	-
	1.2 Réalisées à l'étranger	30 144	30 144	15 524	15 524
	- Actions réalisées par l'organisme	-	-	6 500	6 500
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	30 144	30 144	9 024	9 024
	2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	287 851	191 921	329 088	193 369
	2.1 Frais d'appel à la générosité du public	191 921	191 921	193 369	193 369
	2.2 Frais de recherche d'autres ressources	95 931		135 719	
	3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	7 379 468	-	6 968 585	-
	4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	3 621 396		3 915 973	
	5 - IMPÔTS SUR LES BENEFICES	6 597		6 431	
Charges par destination	6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	3 017 602	131 743	4 093 506	173 725
	TOTAL	85 516 173	3 741 271	81 191 973	2 478 072
	EXCEDENT OU DEFICIT	3 253 645	2 940 539	2 781 855	2 375 393
	B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
	PRODUITS PAR ORIGINE				
	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 498 957	1 498 957	1 718 592	1 718 592
	Bénévolat	1 380 107	1 380 107	1 399 583	1 399 583
	Prestations en nature	83 630	83 630	27 647	27 647
	Dons en nature	35 220	35 220	291 362	291 362
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Produits par origine	3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	-	-	-	-
	Prestations en nature				
	Dons en nature				
	TOTAL	1 498 957	1 498 957	1 718 592	1 718 592
	CHARGES PAR DESTINATION				
	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1 461 329	1 461 329	1 718 592	1 718 592
	Réalisées en France	1 461 329	1 461 329	1 718 592	1 718 592
	Réalisées à l'étranger		-		-
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		-		-
	3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	37 628	37 628		-
	TOTAL	1 498 957	1 498 957	1 718 592	1 718 592

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION	Emplois de 2021	Emplois de 2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	Ressources 2021	Ressources 2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	3 417 607	2 110 978	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	6 587 360	4 801 657
1.1 Réalisées en France	3 387 463	2 095 454	1.1 Cotisations sans contrepartie	3 000	3 230
- Actions réalisées par l'organisme	3 387 463	2 095 454			
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-			
1.2 Réalisées à l'étranger	30 144	15 524	1.2 Dons, legs et mécénat	6 536 514	4 755 537
- Actions réalisées par l'organisme	-	6 500	- dons manuels	2 892 444	2 196 712
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	30 144	9 024	- Legs, donations et assurances vie	3 316 324	1 455 216
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	191 921	193 369	- mécénat	327 745	1 103 609
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	191 921	193 369	1.3 Autres ressources liées à l'appel à la générosité du public	47 846	42 890
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-	-			
TOTAL DES EMPLOIS	3 609 528	2 304 347	TOTAL DES RESSOURCES	6 587 360	4 801 657
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	131 743	173 725	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC	94 451	51 808
TOTAL	3 741 271	2 478 072	TOTAL	6 681 811	4 853 465
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	11 810 063	10 091 604
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	2 940 539	2 375 393
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	- 30 310	- 656 933
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	14 720 293	11 810 063

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1 461 329	1 718 592	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 498 957	1 718 592
Réalisées en France	1 461 329	1 718 592	Bénévolat	1 380 107	1 399 583
Réalisées à l'étranger	-	-	Prestations en nature	83 630	27 647
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	-	-	Dons en nature	35 220	291 362
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	37 628	-			
TOTAL	1 498 957	1 718 592	TOTAL	1 498 957	1 718 592

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	328 303	206 386
(-) Utilisation	94 451	51 808
(+) Report	131 743	173 725
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	365 596	328 303

Le Compte d'Emploi 2021 des Ressources collectées auprès du public

En application de la loi n°91-772 du 7 Août 1991 et de l'arrêté du 22 Mai 2019, portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, l'association a établi un Compte d'Emploi Annuel des Ressources qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Celui-ci est établi conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC n°2018-06.

Le Compte de Résultat par Origine et Destination a été élaboré conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC n°2018-06. Il s'agit d'une présentation adaptée du compte de résultat. Il est obligatoire pour les associations faisant appel à la générosité publique afin d'assurer la transparence financière, notamment vis-à-vis des donateurs.

Le CER présente l'emploi des ressources collectées auprès du public et donc la répartition de ces emplois de ressources entre missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement.

Le CER permet également de déterminer le montant des ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice

COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

LES PRODUITS PAR ORIGINE

1/. Produits liés à la générosité du public

Les ressources collectées auprès du public sont composées :

- Des cotisations sans contrepartie des adhérents (3 k€).
- Des dons manuels collectés auprès du public (2 892 k€ 44% du total), incluant principalement les dons collectés pour le compte de l'association par la Fondation abbé Pierre.
- Des legs, donations et assurance vie (3 316 K€ 50% du total).
- Des sommes reçues au titre du mécénat (328 K€ 5% du total).
- Des produits financiers (48 k€ 1% du total) résultant des valeurs mobilières de placement.

Le total des produits liés à la générosité du public s'élève pour l'année 2021 à **6 587 k€**.

2/. Produits non liés à la générosité du public

Autres produits non liés à la générosité du public :

Ces autres produits pour un total de **5 193 K€** sont composés notamment, des participations financières des personnes hébergées ou logées pour 4 031 K€, des prestations sociales aux entreprises 230 k€, de la production immobilisée 37 k€ et des remboursements de frais de personnel pour les formations ou les indemnités journalières de prévoyance 539 k€.

3/ Subventions et autres concours publics

Cette rubrique concerne les financements reçus des organismes publics pour un total de **71 716 K€** et composés notamment des financements de l'Etat pour 63 858 K€, des départements pour 4 615 K€, des communes pour 290 K€, ainsi que les amortissements de subventions d'investissement pour 2 277 K€.

4/ Reprise sur provisions et dépréciations

Ces reprises de 2 506 K€ concernent essentiellement les reprises de provisions pour reversement de subventions pour 2 006 K€.

5/ Utilisations des fonds dédiés antérieurs

L'utilisation en 2021 de fonds dédiés antérieurs s'élève à 2 766 K€ dont 94 K€ concernent les dons et mécénat.

LES CHARGES PAR DESTINATION

1/. Missions sociales

Les principales missions d'Emmaüs Solidarité sont l'accueil et l'accompagnement des personnes sans abri ou en situation de grande précarité au travers des activités de maraudes, d'accueils de jour et des structures d'hébergement ou de logement adapté. Toutes les activités sont déclinées en lien avec les missions transversales.

Les missions sociales réalisées en France concernent les actions menées directement auprès des personnes accueillies par l'association Emmaüs Solidarité et s'élèvent en 2021 à **71 173 K€**.

Les coûts de la communication externe, imputés dans la rubrique « missions sociales », intègrent :

- 35 % des salaires chargés des responsables
- 50 % des salaires chargés des chargées de communication.

Il s'agit notamment des relations avec les médias, de la sensibilisation et l'interpellation de l'opinion publique, des pouvoirs publics et des hommes politiques,

Peu significatives quant à leur montant, les missions sociales réalisées à l'étranger pour **30 K€** concernent les soutiens réalisés par l'association pour 20 K€ et les cotisations à d'autres associations pour 10 K€ dont le cadre d'intervention est hors de France.

2/. Frais de recherche de fonds

Les frais d'appel à la générosité du public pour un montant de 191 K€ concernent les frais des services « legs » et « mécénat ».

Les frais de recherche d'autres ressources pour un montant de 96 K€ concernent les frais de personnel suivants :

- 10% pour la direction financière et contrôleurs de gestion.
- 5% pour les directions territoriales.
- 10% pour la direction générale adjointe.

3/. Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement intègrent les coûts liés au siège social, à la direction générale, à la gestion des instances, aux directions de territoire, aux frais de personnel des services administratifs et autres services supports (secrétariat, comptabilité, contrôle de gestion, ressources humaines, service gestion du patrimoine immobilier et le service informatique).

Les frais de fonctionnement pour l'année 2021 s'élèvent à **7 379 K€**.

Les coûts pour la communication interne, imputés dans la rubrique « frais de fonctionnement », incluent :

- 35 % des salaires chargés des responsables.
- 50 % des salaires chargés des chargées de communication.
- 15 % des salaires chargés de la chargée de communication externe.

La communication interne concerne essentiellement de la coordination avec les services, de l'impression des supports et d'outils de communication, des frais liés à l'organisation d'événements de type inaugurations.

4/. Dotations aux provisions et dépréciations

Ces dotations de 3 621 K€ concernent essentiellement les dotations aux provisions, pour reversement de subventions pour 2 292 k€, pour engagement de fin de carrière pour 460 k€, pour dépréciation de créances pour 236 K€ et pour autres charges pour 572 K€.

5/. Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices de 6 K€ concerne les revenus de placements sur livret associatif.

6/. Report en fonds dédiés de l'exercice

Le report en fonds dédiés 2021 de 3 018 K€ est à ventiler entre les subventions 2 886 k€ et le mécénat 132 K€.

COMMENTAIRES SUR LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC

LES EMPLOIS PAR DESTINATION

1/. Les missions sociales réalisées en France

Les résultats des services opérationnels ont été retraités d'un certain nombre d'éléments :

- Des dotations aux amortissements des immobilisations financées par la générosité du public avant le 01/01/2021. Les valeurs nettes comptables de ces immobilisations étant déjà déduites du solde initial des ressources disponibles déterminées au 01/01/2021,
- Des amortissements de subventions d'investissement concernant les immobilisations citées ci-dessus, acquises avant le 1^{er} janvier 2021.
- Des dotations aux amortissements des immobilisations acquises en 2021 et financées par la générosité du public

Après l'application de ces retraitements, le montant des charges des missions sociales réalisées en France, financées par la générosité du public s'élève à **3 387 K€**.

Ces charges concernent les activités suivantes :

Charges 2021 imputées sur la collecte	Total
- des activités financées par le Département de Paris	46
- des activités financées par l'Etat et le Département de Paris	375
- des activités financées par l'Etat	1 732
- des activités autres financeurs	937
- charges financées par le mécénat	297
Total des charges financées par la collecte	3 387

1/. Les missions sociales réalisées à l'étranger

Les versements effectués auprès d'organismes sont ceux effectués à Emmaüs Europe et Emmaüs international pour un total de 30 k€

2/. Frais de recherche de fonds

Les frais d'appel à la générosité du public, qui s'élèvent à **192 K€** sur 2021, sont financés à 100% par les ressources collectées auprès du public.

3/. Frais de fonctionnement

En 2021, il n'y a pas de frais de fonctionnement financés par la générosité du public.

4/. Reports en fonds dédiés de l'exercice

Les reports en fonds dédiés sur dons et mécénat de l'exercice s'élèvent à 132 K€.

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

1/. Report des ressources collectées auprès du public non utilisées en début d'exercice

Le solde initial de « Report des ressources collectées auprès du public non-utilisées en début d'exercice » est de 11 810 K€.

2/. Détermination de la part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public, nettes des dotations aux amortissements.

Les acquisitions des services supports du siège et des services des missions transversales sont financées par la collecte pour un total de **179 K€**.

La neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public est en 2021 à hauteur de **149 K€**.

Le solde des investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice est de **30 k€**.

3/. Solde des ressources collectées auprès du public non utilisées à la fin de l'exercice

Le solde des ressources collectées auprès du public s'élève en fin d'année 2021 à **14 720 K€**.

4/. Fonds dédiés liés à la générosité du public

Le solde des fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'année 2021 est **366 K€**.